CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE DES PARKINGS A VELOS SECURISES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

VERSION DU 24/06/2026

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement d'utilisation (les « Conditions Générales ») définit les conditions d'accès et d'utilisation du service de parkings à vélos sécurisés (le « Service »), mis en place et exploité par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, domiciliée 2 le Haut Dyck, 50500 Carentan-les-Marais.

Le Service est mis à disposition de toute personne physique souhaitant bénéficier d'une place de stationnement vélo sécurisé dans la consigne, souscrit dans les conditions définies ci-après.

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin assure l'exploitation du Service via l'outil de gestion numérique du stationnement vélo Diwio.

A ce titre, pour réaliser la souscription d'un abonnement au Service, l'Usager doit préalablement avoir créé un compte sur Diwio. La création d'un compte est gratuite pour l'Usager.

La souscription d'un abonnement au Service par l'Usager emporte l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable librement sur le site internet dédié au Service, à l'adresse diwio.com/ccbaieducotentin, ainsi que dans le parking à vélos.

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Règlement. Chaque modification donne lieu à la publication de la nouvelle version sur le site internet dédié au service et à un affichage dans le parking vélos.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

Récapitulatif du service avec description du nombre de parkings et du nombre de places

Le service se compose de 1 parking vélos comprenant 19 places.

- Gare de Carentan-les-Marais

Tous les parkings vélos sont :

- Fermés et sécurisés, avec des places de stationnement permettant d'attacher les vélos en deux points
- Ouverts 24h/24 et 7j/7
- Facilement repérables grâce à une identité visuelle spécifique

Un support d'accès est disponible pour accéder au parking :

- Application smartphone
- Carte Atoumod
- Digicode

CONTACT - CENTRE DE RELATION CLIENT

Pour toute information, vous pouvez joindre la Communauté de Communes au 02 33 71 25 23 de 8h30 à 17h15, par courriel : mobilite@ccbdc.fr

ARTICLE 3 – ABONNEMENTS ET CONDITIONS TARIFAIRES

Plusieurs formules d'abonnements sont proposées :

- Abonnement 24h - Gratuit
- Abonnement 1 mois - Gratuit
- Abonnement 3 mois - Gratuit

ARTICLE 4 – SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

1ère étape : INSCRIPTION DE L'USAGER SUR DIWIO

Toute personne physique souhaitant bénéficier du Service doit préalablement s'inscrire sur le site Diwio : https://diwio.com

Pour créer un compte sur le site Diwio, l'utilisateur doit :

- Remplir le formulaire d'inscription.
- Accepter les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service

Diwio ne collecte que les données personnelles des Usagers nécessaires à la fourniture du Service, dans le respect de la règlementation applicable. Les modalités de collecte et de traitement des données personnelles sont décrites dans la politique de confidentialité de Diwio, accessible depuis le site internet de Diwio.

2ème étape : CONNEXION A DIWIO

Une fois l'inscription finalisée et validée, l'Usager se connecte à son compte Diwio.
Depuis son compte Diwio, l'utilisateur est en mesure de retrouver l'ensemble de ses informations et de les modifier à sa convenance.

L'Usager est seul responsable de l'exactitude et de la mise à jour des informations qu'il transmet, ainsi que de la confidentialité et de la sécurité de son compte dans le cadre de l'abonnement au Service

3ème étape : SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

Choix d'un abonnement :
Une fois connecté à son compte Diwio, l'Usager sélectionne un parking à vélos sécurisé, sélectionne une offre d'abonnement et clique sur S'ABONNER pour commencer la souscription.

Récapitulatif de commande :

- L'Utilisateur vérifie sa commande, accepte les présentes Conditions Générales puis clique sur SOUSCRIRE A L'ABONNEMENT.

Confirmation de commande :

- L'Utilisateur reçoit un courriel de confirmation de sa commande.

EXPIRATION DE L'ABONNEMENT

Un abonnement expire automatiquement à la date de fin d'abonnement. Les droits d'accès de l'utilisateur au Service sont automatiquement désactivés. L'abonnement ainsi libéré est automatiquement proposé à la souscription sur le site. Pour réactiver ses droits, sous réserve de disponibilité de place, l'utilisateur doit se connecter à son compte et souscrire à une offre d'abonnement disponible pour le parking à vélos souhaité.

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

Le renouvellement d'un abonnement au Service n'est pas automatique. Avant la date d'expiration de son abonnement, l'utilisateur doit depuis son compte, souscrire à une offre de prolongation d'abonnement ou à une nouvelle offre.
Une notification d'expiration prochaine d'abonnement est envoyée par courriel à l'utilisateur.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE

USAGE DU SERVICE

Le Service est exclusivement réservé au stationnement des vélos, électriques ou non. À ce titre, il est strictement interdit d'introduire dans l'abri tout véhicule, objet, animal ou autre bien, même pour une courte durée.

Le stationnement des vélos doit être effectué de manière à ne pas gêner la circulation ni empêcher l'accès ou la sortie des autres vélos.

Tout autre usage que la recharge des vélos à assistance électrique sur les bornes prévues à cet effet est interdit.

RESPECT DES LIEUX ET DES USAGERS

L'Usager s'engage à utiliser l'abri dans le respect des lieux, des équipements et des autres utilisateurs. Toute dégradation, acte de malveillance ou comportement inapproprié est interdit.

PREVENTION DES VOLS ET DEGRADATIONS

Le vélo et ses accessoires restent sous la responsabilité exclusive de l'Usager pendant toute la durée du stationnement.

L'Usager est tenu d'utiliser un dispositif antivol adapté et de fixer son vélo sur les équipements prévus à cet effet.

Il lui est également recommandé :

- de ne pas laisser d'accessoires non sécurisés sur le vélo ;
- d'identifier son vélo afin de faciliter sa restitution en cas de vol.

Lors de la sortie de l'abri, l'Usager doit s'assurer de la bonne fermeture de la porte d'accès.

SIGNALEMENT DES ANOMALIES

L'Usager s'engage à signaler à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin toute anomalie de fonctionnement, dégradation ou situation susceptible de compromettre le bon usage ou la sécurité du Service.

RESPONSABILITE EN CAS DE NON-RESPECT

Tout manquement aux présentes règles d'utilisation engage la responsabilité de l'Usager. Il pourra entraîner, sans préjudice d'éventuelles poursuites, la suspension ou la résiliation de l'accès au Service.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

RESPONSABILITE DE L'USAGER

L'Usager est responsable de l'exactitude et de la mise à jour des informations transmises lors de la création et de l'utilisation de son compte. Il est également responsable de la confidentialité et de la sécurité de ses identifiants de connexion.

L'abonnement au Service est strictement personnel et non cessible.

L'Usager utilise le Service sous sa seule responsabilité. Il conserve la garde et la responsabilité de son vélo ainsi que de ses accessoires pendant toute la durée du stationnement dans l'abri.

NATURE DU SERVICE

L'accès à l'abri vélos ne constitue ni un contrat de dépôt, ni un contrat de gardiennage, ni une obligation de surveillance. La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ne garantit pas la garde des vélos stationnés.

L'autorisation d'accès est limitée à un usage conforme au Service, à savoir le stationnement temporaire des vélos dans l'abri.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et l'exploitant du système de gestion ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, vol, dégradation ou dommage causé aux vélos, à leurs équipements ou accessoires, ainsi que pour tout dommage corporel ou matériel subi par l'Usager ou causé à des tiers dans l'enceinte de l'abri.

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ne pourra être tenue responsable des dommages résultant :

- d'une utilisation non conforme du Service ;
- d'une négligence de l'Usager ;
- d'un acte de malveillance commis par un tiers.

INFRACTIONS ET COMPORTEMENTS ILLICITES

Toute utilisation frauduleuse du Service, tout comportement contraire aux présentes Conditions Générales ou toute atteinte aux biens ou aux personnes dans l'enceinte de l'abri engage la responsabilité civile et pénale de son auteur.

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès au Service et d'engager toute action utile, y compris judiciaire, en cas de manquement aux présentes règles.

ARTICLE 7 – RESILIATION D'UN ABONNEMENT

RESILIATION PAR L'USAGER

L'Usager peut résilier son abonnement à tout moment et sans motif, par demande expresse adressée à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin par courrier ou par courriel aux coordonnées indiquées à l'Article 2.

La résiliation prend effet à la date de traitement de la demande par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Aucun remboursement ne pourra être exigé, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

RESILIATION PAR LA COLLECTIVITE

En cas de manquement aux présentes Conditions Générales, d'utilisation frauduleuse du Service ou de comportement portant atteinte au bon fonctionnement ou à la sécurité du Service, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pourra suspendre ou résilier l'abonnement de l'Usager, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

L'Usager sera informé de la décision de résiliation par tout moyen approprié, notamment par courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

EFFETS DE LA RESILIATION

À compter de la résiliation de l'abonnement, l'accès au Service est immédiatement désactivé. L'Usager ne peut plus accéder à l'abri vélos.

L'abonnement résilié redevient disponible à la souscription pour d'autres usagers, selon les places disponibles.

ARTICLE 8 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

RESPONSABLES DE TRAITEMENT

Les données personnelles des Usagers sont collectées et traitées par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la société Diwio, en qualité de co-responsables de traitement, dans le cadre de l'utilisation du Service.

DONNEES COLLECTEES

Les données collectées sont limitées aux données strictement nécessaires à la fourniture du Service, notamment :

- données d'identification (nom, prénom) ;
- coordonnées (adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone) ;
- données relatives à l'abonnement (parking sélectionné, type d'abonnement, dates de validité).

FINALITES DU TRAITEMENT

Les données sont traitées pour les finalités suivantes :

- gestion des abonnements et du Service ;
- création et gestion du compte utilisateur ;
- communication relative au Service (informations, notifications, enquêtes, prospection liée au Service).

BASE LEGALE

Le traitement des données est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et/ou l'exécution du contrat d'abonnement au Service.

DUREE DE CONSERVATION

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Service et des abonnements. Elles peuvent être archivées pour la durée nécessaire au respect des obligations légales ou à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

DROITS DES PERSONNES

Conformément à la réglementation applicable (RGPD et loi Informatique et Libertés), l'Usager dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier ou par courriel auprès de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin aux coordonnées indiquées à l'Article 2.

L'Usager dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 ; www.cnil.fr).

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Règlement.

Toute modification sera portée à la connaissance des Usagers par publication sur le site internet du Service et, le cas échéant, par tout autre moyen approprié (courriel, affichage dans l'abri vélos).

Les modifications entrent en vigueur à la date de leur publication, sauf indication contraire. L'utilisation du Service après modification vaut acceptation du nouveau Règlement.